

## SÉANCE DU 19 JANVIER 2015

-----

### Ordre du jour :

- DETR 2015 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), ateliers municipaux,
- Fonds de concours à la Communauté de Commune de la Sologne des Rivières pour les travaux de l'accueil de loisirs (Presbytère),
- Frais du congrès des Maires,
- Relevé des compteurs d'eau,
- Convention d'occupation du sol avec FPS TOWERS (Bouygues Telecom),
- Contrat de maintenance des installations d'assainissement avec la SEIT,
- Contrat de maintenance des aspirateurs et monobrosse avec NILFISK,
- Etude des moyens de ralentissement de la circulation,
- Arrêt du car scolaire et circulation rue du Presbytère,
- Mode d'entretien des chemins communaux,
- Communauté de communes : information générale,
- Informations diverses sur les travaux des commissions communales et des comités consultatifs.

Le dix neuf janvier deux mil quinze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques LAURE, Maire.

Étaient Présents : Monsieur LAURE - Madame COURRIOUX - Monsieur CHAUVIN - Madame TURUNEN - Messieurs SIMON - PINON - AMIOT - LAIGNEAU - Madame DOISNE - Messieurs BOUTON - BEAUCHET - COURRIOUX - Madame BOLINET - Monsieur GAULLIER - Madame BEAUFILS.

Secrétaire : M. COURRIOUX.

-----

Le procès-verbal de la séance du 12 Décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

### DETR 2015 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) – ATELIERS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal (9 pour – 5 contre - 1 abstention) souhaite réhabiliter le bâtiment situé route de Salbris cadastré E 1324 afin d'y installer les ateliers municipaux.

Le montant estimatif de l'opération s'établit de la façon suivante :

- Acquisition : 90 000 €
  - Travaux : 128 000 €
  - Honoraires : 13 000 €
- 231 000 € H.T.

Financement :

- DETR : (40%) : 92 400 €
- Fonds propres : 138 600 €.

Le Conseil Municipal (9 pour – 5 contre - 1 abstention) approuve le projet et son financement. Il sollicite une subvention au titre de la D.E.T.R. la plus élevée possible.

### FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES RIVIÈRES POUR LES TRAVAUX DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Vu l'article L 5214-16, alinéa V (article 186 de la loi du 13 août 2004) du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les fonds de concours entre Communauté de Communes et communes membres,

Vu l'avancement des travaux de l'accueil de loisirs (ancien Presbytère),

Vu le montant total de l'opération à savoir : 477 875,60 € H.T.

Le Conseil Municipal accepte le montant à verser au titre du fonds de concours soit 51 177,80 €.

Il autorise Monsieur le Maire à verser la somme de 25 588,90 € (soit 50%) à la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières. Le solde sera versé après la réalisation du tableau final des dépenses de la structure.

Le Conseil Municipal autorise l'ouverture, au budget communal, des crédits nécessaires soit 25 589 € à l'article 20415 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces.

#### FRAIS DU CONGRÈS DES MAIRES 2014

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge la somme de 543,40 € concernant les frais liés au congrès des Maires 2014.

#### RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Le Conseil Municipal décide d'accorder un dégrèvement de 20% sur les factures d'eau des personnes pour lesquelles le compteur d'eau n'a pu être relevé durant les dernières années (factures estimées) sans qu'elles en soient informés et qui ont reçu cette année une facture réelle.

Il autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations comptables nécessaires.

#### CONVENTION D'OCCUPATION DU SOL AVEC FPS TOWERS (Bouygues Telecom)

Suite au transfert entre BOUYGUES TELECOM et FPS TOWERS, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention concernant l'occupation du domaine du public.

La convention reprend sans changement les modalités et conditions établies précédemment avec BOUYGUES TELECOM.

#### CONTRAT DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT AVEC LA SEIT

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance des installations d'assainissement avec la société SEIT.

#### CONTRAT DE MAINTENANCE DES ASPIRATEURS ET MONOBROSSE AVEC NILFISK

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance des aspirateurs et monobrosse avec la société NILFISK.

#### ÉTUDE DES MOYENS DE RALENTISSEMENT DE LA CIRCULATION

Monsieur le Maire fait part de la demande de Monsieur Stéphane PINON concernant la vitesse de circulation sur les différentes routes. La commission VOIRIE CHEMINS est chargée de cette étude.

#### ARRÊT DU CAR SCOLAIRE ET CIRCULATION RUE DU PRESBYTÈRE

Monsieur le Maire fait part de la demande de Monsieur Franck LAIGNEAU concernant l'arrêt des cars scolaires et la circulation dans la rue du Presbytère où se situe le futur accueil de loisirs. Il sera demandé au Conseil Général de venir sur la commune afin d'étudier un nouvel emplacement de l'abribus. La rue du Presbytère fera l'objet d'un sens unique de circulation.

#### MODE D'ENTRETIEN DES CHEMINS COMMUNAUX

Deux possibilités :

- 1- continuer à solliciter une entreprise privée pour l'entretien des chemins et des bords de route.
- 2 – faire l'acquisition de matériel (tracteur, épareuse et broyeur). Estimation : 90 000 €. Le personnel communal pourrait faire cette tâche.

Les avis étant partagés une décision sera prise selon les possibilités budgétaires et l'organisation du travail communal.

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : information générale

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les démarches concernant le regroupement et les transferts de charges se poursuivent.

Piscine : le bassin extérieur sera fermé au public cet été.

### INFORMATIONS DIVERSES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DES COMITÉS CONSULTATIFS

#### - COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE

Madame TURUNEN fait part de l'avancée du site et présente le logo de la commune qui est accepté à l'unanimité.

#### - COMMISSION VOIRIE – CHEMINS

Coupes de bois : Les conventions sont prêtes. Monsieur Michel COURRIOUX est en charge du dossier.

Balisage des chemins : la commission a opté pour des poteaux bois. Des modèles de signalisation sont attendus. Monsieur Michel CHAUVIN a contacté Monsieur Olivier PAVY, Président de la Communauté de communes afin d'uniformiser le modèle sur tout le territoire.